



Les contrevents : des ouvrages sans histoire

Le thème

En 2004, dans un « plaidoyer pour les persiennes »¹, Olivier Meslay alertait le public sur leur disparition progressive dans les bâtiments anciens et regrettait le manque d'informations à leur sujet. En outre, il fustigeait la tenue d'un discours fallacieux permettant de remettre en cause leur ancienneté pour cautionner leur élimination. L'auteur condamnait en effet le propos toujours répété et jamais vérifié que les persiennes et plus généralement les contrevents, appelés de nos jours volets extérieurs par tout un chacun, ne seraient pas antérieurs au XIXe siècle. Cette idée tenace a fait, et fait encore, bien des ravages. Le sujet n'étant guère porteur, on cherchera en vain les publications qui leur sont consacrées. En 2018 encore, dans une remarquable somme sur le patrimoine architectural, Benjamin Mouton², Inspecteur général des monuments historiques et longtemps professeur à l'École de Chaillot³, ne leur accordait que ces quelques mots : « A l'extérieur, les volets s'appellent des contrevents ; ils apparaissent vers le milieu du XVIIIe siècle ». Ces affirmations par trop rapides ne sont pas sans conséquences puisqu'elles conduisent à légitimer leur élimination, voire anéantissent toute idée d'expertise des traces de leur ancienne présence. On ne peut donc ainsi être surpris de leur disparition au profit d'une lecture plus conforme à notre vision de l'architecture classique éduquée très largement par les dessins des architectes de l'Époque moderne où les éléments de second œuvre ne figurent qu'exceptionnellement. Pourtant, à n'en pas douter, ces contrevents ou volets extérieurs, selon leur appellation moderne, nous ont depuis longtemps accompagnés dans nos demeures pour nous protéger ou nous défendre des agressions. C'est en effet le moyen le plus simple et le plus sûr de clore une ouverture.

Si leur repérage dans l'histoire est difficile, ils le doivent en partie à des appellations ambiguës. Nous débuterons donc par une étude des sources écrites pour repérer la dénomination des contrevents avant un usage plus large de ce terme. Ces mêmes sources, nous permettront ensuite d'étudier la fabrication d'un contrevent plein, tel qu'il pouvait être réalisé à la fin du XVIe siècle par les menuisiers parisiens. La compréhension des techniques mises en œuvre nous servira à réinterroger les sources pour détecter leur emploi le plus haut. Les contrevents pleins ont aussi parfois laissé la place à des modèles ajourés, plus particulièrement des persiennes. Nous en détaillerons la fabrication et verrons que, là encore, leur ancienne appellation les a laissées dans l'ombre de l'histoire des techniques. La fabrication de ces deux types étant établie, nous rechercherons leur mode de pose en façade pour détecter leur utilisation. Le plus usuel était bien sûr de les installer sur des gonds scellés dans la maçonnerie, mais une recherche approfondie dévoile d'autres systèmes, parfois très inattendus.

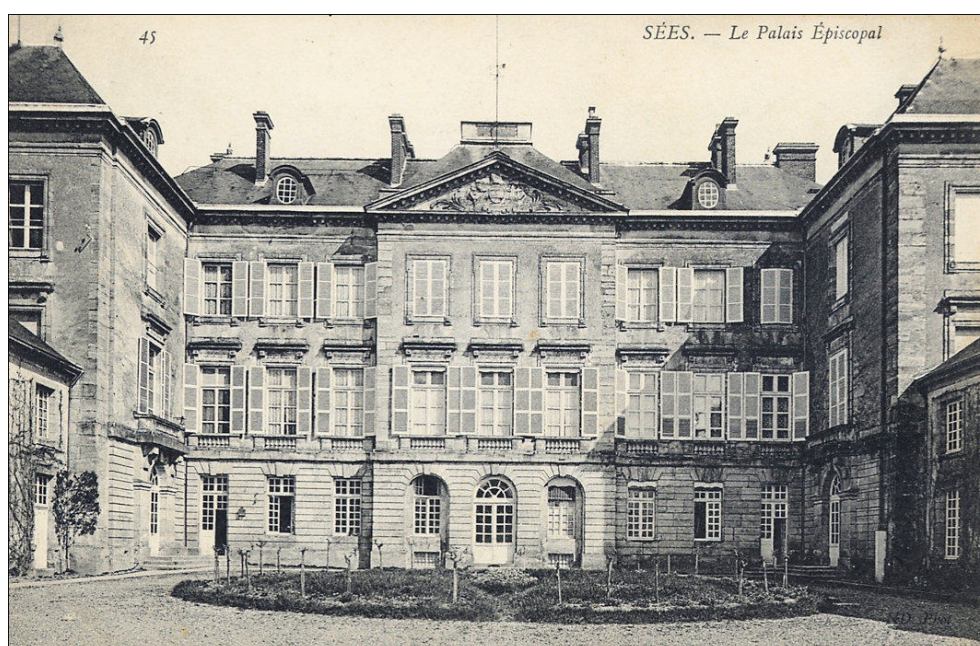


Fig. 1. L'ancien palais épiscopal de Sées, construit à la veille de la Révolution, avec ses persiennes d'origine (état au début du XXe s.)
(carte postale Neudrein Frères)

Fig. 2. Le même, au début du XXIe siècle (façade sud).

¹ O. Meslay, « Plaidoyer pour les persiennes », dans *Vieilles maisons françaises*, n°201, février/mars 2004, p. 12-15.

² B. Mouton, *Sens et renaissances du patrimoine architectural*, Paris, 2018, p. 212.

³ L'École de Chaillot, fondée en 1887, assure notamment la formation des architectes souhaitant se spécialiser dans l'intervention sur le patrimoine bâti par le biais d'un Diplôme de Spécialisation et d'Approfondissement (DSA) mention « Architecture et patrimoine ».

Un ouvrage simple aux appellations ambiguës

Ce que nous appelons aujourd'hui des « volets », en les qualifiant parfois « d'extérieurs », ne correspond pas aux usages d'autrefois et peut créer des confusions lors de la lecture des textes anciens. Ce terme était en effet réservé à des ouvrants pleins placés à l'intérieur des fenêtres, lesquels prenaient plus volontiers le nom de « guichets ».

Les mentions les plus explicites de l'usage de « volets extérieurs » remontent au XVI^e siècle, mais il faut les rechercher sous l'appellation « contrefenestre » ou « contre-fenestre ». Cela étant dit, il convient d'être prudent, car la définition de ce terme est, elle aussi, sujette à plusieurs interprétations et la disparition de ces ouvrages, comme souvent des édifices sur lesquels les sources écrites les attestent, n'en facilite pas la compréhension.

Antoine Furetière, dans son dictionnaire publié en 1690, définit cette contrefenestre de façon très laconique par « *double fenestre, ou contre-vent* »⁴. Ernest Bosc, en 1877, est un peu plus descriptif, mais la limite à une « *fenêtre placée dans un châssis qui s'ouvre de dedans en dehors, c'est-à-dire en sens inverse des fenêtres ordinaires* » et précise que « *c'est une double fenestre fort en usage sous les climats froids et humides* »⁵. Victor Gay, en 1887, la limite quant à lui à un « *contrevent, panneau plein servant à clore une baie en avant du vitrage d'une fenêtre* »⁶. Enfin, Henry Havard, en 1890, nous explique que l'on « *donne ce nom à une fenêtre intérieure ou à une double fenestre, qui empêche l'air froid de pénétrer dans l'appartement* » et précise « *qu'au XVI^e siècle, on appelait également de la sorte les volets intérieurs, qui garnissaient les fenêtres, par opposition aux volets extérieurs qu'on appelait contrevents* »⁷.

Pour cette « contrefenestre » encore mystérieuse, ces auteurs nous offrent donc trois possibilités : contrevents, double fenestre ou volets intérieurs. Si la dernière peut être éliminée sans peine, seul un examen attentif de sources suffisamment détaillées permet de trancher la question pour les deux autres. Mais pour faire cet examen, encore faut-il avoir une idée de l'aspect de ces deux ouvrages durant les siècles passés. On imagine assez bien ce que peut être une double fenestre, même sans en connaître les détails. Il s'agit d'une deuxième fenestre, posée à l'extérieur pour la période qui nous occupe, qui tenait les appartements plus clos et plus confortables. Elle était donc généralement réservée aux façades exposées au nord (fig. 3 et 4).

Un marché de 1608 trahit parfaitement la synonymie des contrefenêtres et contrevents dans un même texte. Passé avec le menuisier Baroys, il décrit en détail la fabrication de trente-cinq « *contrefenestres* » pour le château royal de Saint-Léger-en-Yvelines et précise plus loin qu'il lui sera payé la somme de dix-huit livres pour « *chacun des dictz trente cinq contrevents* »⁸. Les deux termes correspondent donc bien à la réalisation d'un même ouvrage. En 1676, André Félibien dans le dictionnaire qui accompagne ses *Principes de l'architecture* nous explique que ces contrevents « *sont des fenestres ou grands volets qui se mettent en dehors pour conserver les vitres contre les injures du temps, et tenir les lieux plus clos* »⁹. En 1691, Augustin-Charles d'Aviler utilise le même terme à son tour mais les nomme aussi « *paravents* », appellation qui ne semble pas avoir connu un grand usage¹⁰. Cette même évolution se retrouve dans les statuts de 1751¹¹ des menuisiers parisiens où le terme « *contrevent* » est définitivement adopté. Leur fabrication élémentaire ne les a guère fait évoluer au cours des siècles. Les modèles sont restés immuables jusqu'à une époque récente. La compréhension des sources écrites en est ainsi facilitée¹². Sous réserve d'une description suffisamment précise, on peut distinguer si la contrefenestre était vitrée ou pleine, et dans ce cas assimilable à un contrevent. Voyons donc maintenant la restitution de ce dernier à la fin du XVI^e siècle pour en comprendre les éléments qui nous permettront ensuite d'interpréter plus facilement les sources écrites.



Fig. 3. Double-fenêtre du XIX^e siècle posée en tunnel et maintenue par des crochets.
(région de Lisieux)

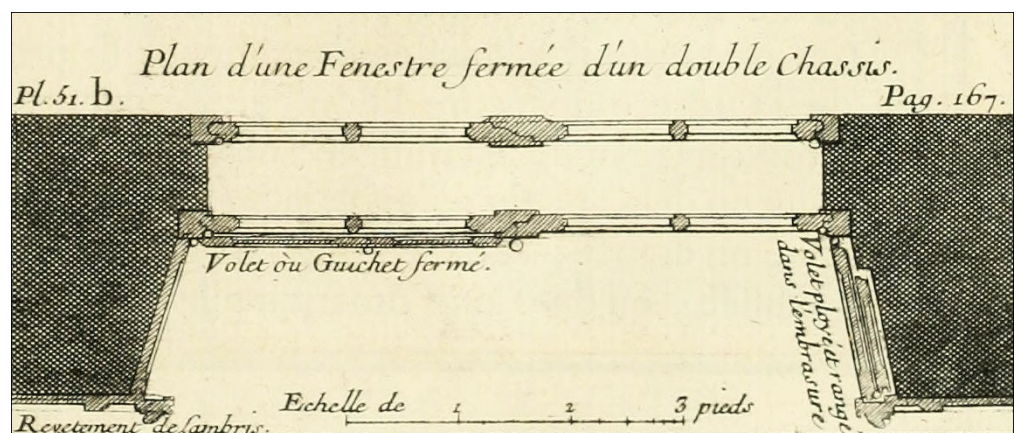


Fig. 4. Double fenestre posée en feuillure.
D'Aviler et Mariette, *Cours d'architecture*, 1738, planche 51b (détail).

4 A. Furetière, *Dictionnaire universel, contenant généralement tous les mots françois tant vieux que modernes, et les termes de toutes les sciences et des arts*, La Haye, 1690.
5 E. Bosc, *Dictionnaire raisonné d'architecture et des sciences et des arts qui s'y rattachent*, T. 1, Paris, 1877.
6 V. Gay, *Glossaire archéologique du Moyen Âge et de la Renaissance*, T. 1, Paris, 1887.
7 H. Havard, *Dictionnaire de l'ameublement et de la décoration : depuis le XIII^e siècle jusqu'à nos jours*, T. 1, Paris, 1890.
8 Château de Saint-Léger – Travaux de menuiserie pour faire une grande porte neuve à l'entrée principale et trente-cinq contrefenêtres aux croisées et demi-croisées du château. Marché du 9 août 1608. M. F. de Mallevoüe, *Les actes de Sully passés au nom du roi de 1600 à 1610*, Paris, 1911, p. 231.
9 A. Félibien, *Des principes de l'architecture, de la sculpture, de la peinture, et des autres arts qui en dépendent*, Paris, 1676, Dictionnaire, p. 539.
10 A.-C. d'Aviler, *Cours d'Architecture*, T. 2, Paris, 1691, p. 505.
11 *Statuts, privilèges, ordonnances, et réglemens de la communauté des maîtres menuisiers et ébénistes de la ville, fauxbourgs et banlieue de Paris*, Paris, 1751.
12 Dans des temps plus anciens, le contrevent pouvait aussi avoir un sens plus général de barrière contre le vent : « pour avoir ferré le contrevent de la chemynée de la chambre de monseigneur le maistre ». Mémoire d'ouvrages de serrurerie au logis seigneurial du château de Beaugency (19 février 1524). D. Bontemps, *Les transformations du logis seigneurial de Dunois au château de Beaugency par Jean d'Orléans-Longueville au début du XVI^e siècle*, dans *Bulletin Monumental*, T. 165, n°1, année 2007, p. 31-69.

Les contrevents pleins

Restitution d'un contrevent de la fin du XVI^e siècle d'après les sources écrites

Les actes signés devant notaire et les statuts de 1580 des corporations parisiennes sont suffisamment précis pour faire la restitution d'un contrevent du XVI^e siècle et avoir le détail de ses ouvrages de menuiserie, de serrurerie et de maçonnerie (fig. 5).

Ainsi, pour la menuiserie, les statuts des menuisiers imposent que « *nul ne face contrefenestres qui ne soient feuillées a double joint en languette a roesnure dedans iceulx joints goujonnez et emboitez par haut, et barrez de deux barres, lesquelles barres seront du costé et dedans le bastiment* ». Plus loin, ils précisent que les joints des « *huys* » (portes) simples, dont la conception est quasiment la même, seront « *goujonnez de dix huit poulces en dix huit poulces, et barrez a queue avec chevilles* »¹³.

Pour la serrurerie, deux promesses en date du 19 octobre 1554 précisent le ferrage de ces contrefenêtres pour la réalisation d'une maison à Jossigny en Brie. Le menuisier Sébastien Murgier s'engage à faire « *toutes les fenestres, tant croisées que demy croisées, à chassis dormant et meneaux couverts garnies de leurs contrefenestres* ». De son côté, le serrurier Hubert Leclerc s'engage à fournir « *troys bandes, troys gonds, deux crochets et un tourniquet pour les tenir ouvertes* »¹⁴.

Enfin pour la maçonnerie, Charles Gaultier, maître maçon, établit un devis le 27 avril 1583 pour le château de Villeroy (Essonne) afin de refaire et « *recueillir* » en plâtre quinze croisées du « *corps dud. chasteau* » et du petit pavillon au bout de la galerie, et faire à l'extérieur des feuillures pour y loger des contrevents. Il s'engage en outre à faire les trous pour poser les contrevents de treize croisées et sceller en plâtre les gonds, les crochets et « *tourniquets* »¹⁵.

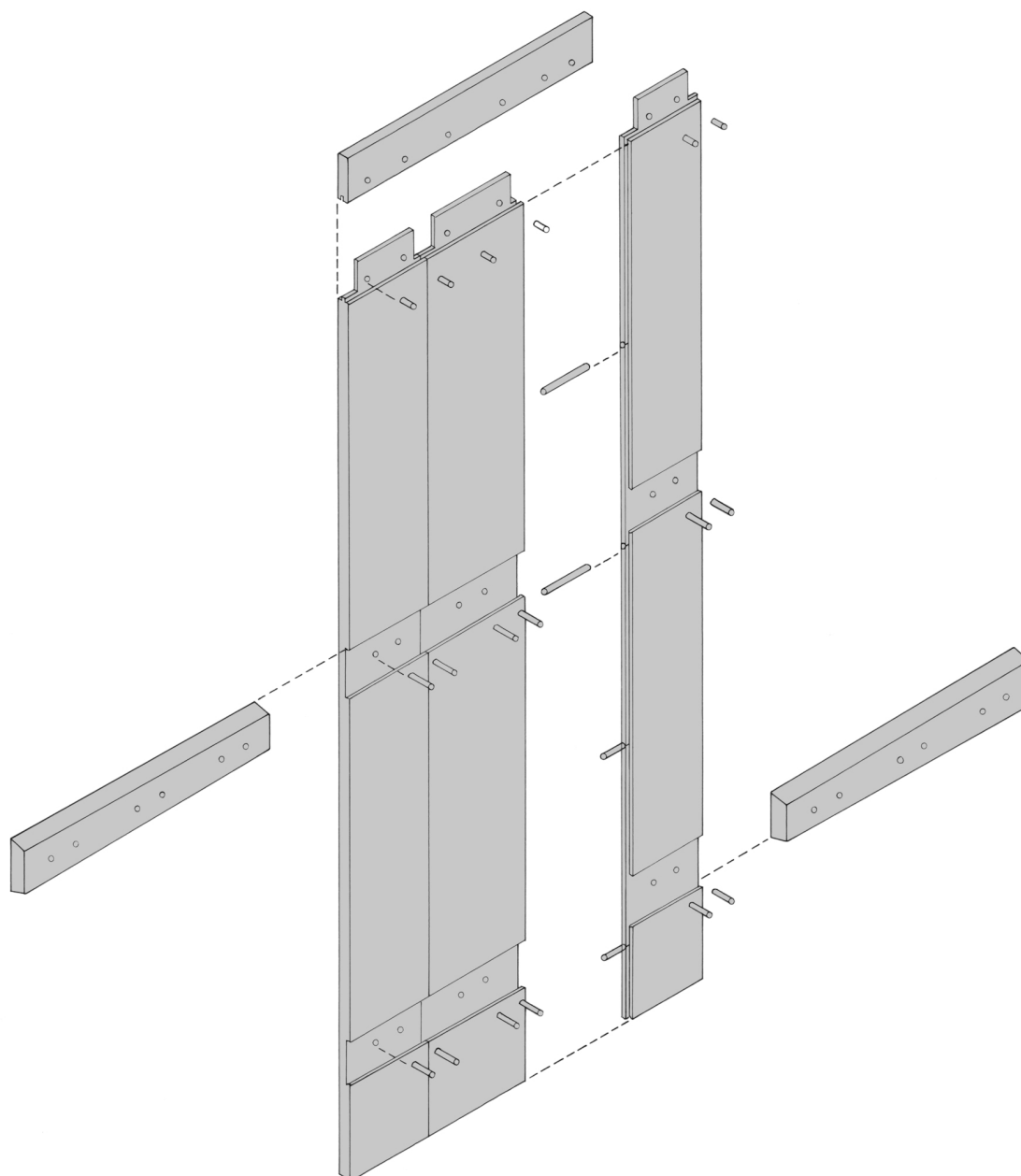


Fig. 5. Restitution d'un contrevent de la fin du XVI^e siècle d'après les sources écrites (vue en éclaté).

Reprenons maintenant tous les éléments un à un de ces trois métiers qui concourent à la réalisation des contrefenêtres/contrevents pour les détailler et les expliquer.

« *Les contrefenestres sont feuillées a double joint en languette a roesnure* ». Il faut comprendre que les vantaux sont composés de planches verticales irrégulières, appelées autrefois « *ais* » et assemblées à languette et rainure (fig. 5).

« *Les joints goujonnez de dix huit poulces en dix huit poulces* ». Les joints entre les planches sont renforcés tous les 49 cm environ par des goujons horizontaux (fig. 5 et 6). Cette façon de faire est déjà décrite dans les statuts des charpentiers de Paris établis à partir de 1268 : « *ne Huchier ne Huissier ne pevent ne ne doivent faire ne trappe ne huis ne fenestre sans goujons de fust ou de fer* »¹⁶. On la perçoit d'ailleurs sur les portes de l'armoire de la cathédrale de Bayeux du même siècle. A l'origine, les goujons étaient justifiés par un assemblage de planches à feuillure et contre-feuillure ou à joint vif qui ne permettait pas de les maintenir sur le même plan, mais on les voit perdurer aux siècles suivants sur des volets plus épais assemblés à rainure et languette où leur fonction devient moins évidente (fig. 6).



Fig. 6. Volet intérieur (détail du goujonnage).
Le Grand Poillé à Contest (Mayenne).

13 R. de Lespinasse, *Les métiers et corporations de la ville de Paris - XIV^e-XVIII^e siècle - Orfèvrerie, sculpture, mercerie, ouvriers en métaux, bâtiment et ameublement*, Paris, 1892, p. 645-654.

14 C. Grodecki, *Documents du Minutier central des notaires de Paris, Histoire de l'art au XVI^e siècle (1540-1600)*, Paris, 1985, p. 102 et 103.

15 C. Grodecki, *Documents du Minutier central des notaires de Paris, Histoire de l'art au XVI^e siècle (1540-1600)*, Paris, 1985, p. 156.

16 R. de Lespinasse et F. Bonnardot, *Les métiers et corporations de la ville de Paris - XIII^e siècle - Le livre des métiers d'Etienne Boileau*, Paris, 1879, p. 86-88.

Les planches sont « *emboistez par haut* ». En partie haute, elles sont assemblées à tenons et mortaises dans une traverse appelée emboîture. Nous avons observé cette technique sur un petit volet (donc intérieur) d'une demi-croisée du manoir de Langle à Hotot-en-Auge daté de 1545 (étude n°14010). On la voit également illustrée sur une gravure de 1676 d'André Félibien pour expliquer la réalisation d'un vantail de porte dont la conception pouvait être identique (fig. 7)¹⁷.

Les planches sont également « *barrez de deux barres, lesquelles barres seront du costé et dedans le bastiment* », et peuvent être « *à queue avec chevilles* ». L'emboîture venant coiffer les planches du contrevent, les deux barres sont placées au milieu et en partie basse. Elles sont entaillées et chevillées (fig. 5). Leurs chants peuvent être parallèles, mais plus souvent légèrement convergents pour serrer les planches au montage et leur assurer un meilleur blocage.

La rotation est assurée par « *troys bandes* », soit trois pentures, auxquelles il faut ajouter trois gonds par contrevent. Les gonds sont scellés dans les tableaux de la fenêtre qui peuvent être feuillurés ou non.

Quant à la fermeture, elle est assurée par deux crochets scellés dans le meneau ou le tableau opposé, tandis que le maintien contre la façade est opéré par un tourniquet, soit un arrêt tournant (fig. 8).

La restitution de ces contrevents du XVI^e siècle d'après essentiellement les statuts très précis des menuisiers parisiens ne pose aucune difficulté et peut être corroborée par les modèles similaires qui étaient encore fabriqués au XX^e siècle. Ces caractéristiques détaillées permettent d'interroger les sources écrites pour tenter de les repérer à des périodes plus hautes ou d'en détecter l'usage sur des édifices, en sachant qu'ils étaient fixés principalement sur des gonds scellés dans les embrasures extérieures.

Les sources écrites

Si les sources écrites peuvent nous renseigner sur la fabrication d'une contrefenêtre à la fin du XVI^e siècle, avons-nous des exemples qui permettent de détecter une utilisation antérieure ? L'appellation est au moins utilisée dès le début du XIV^e siècle. Ainsi en 1319, pour le château de Conflans (Charenton-le-Pont), le fèvre André le Flamand réalise « *XXVIII barres flamenges de fer garnies de gons, de clous et de verteveles et lunetes pour lesdis huis, contrefenestres de la tour et de IIII fenestres des chambres aisiees coste la tour, XII petites bandes brissies mises dedens lesdites contrefenestres* »¹⁸. Les bandes mises à l'intérieur des contrefenêtres, c'est-à-dire les pentures, indiquent sans doute qu'il s'agit de vantaux pleins, mais leur position dans la fenêtre reste incertaine. En 1502, le maçon Jean Malart s'engage pour un corps d'hôtel à Paris à pendre les « *volans et contrefenestres* »¹⁹. Là encore le terme de « *contrefenestre* » n'est pas suffisamment explicite pour l'apparenter de façon sûre à des contrevents. En 1524, un mémoire de travaux de serrurerie pour le château de Beaugency signale un paiement « *pour avoir ferré une contre-fenestre à la chambre de l'escuier, mis deux gons, deux vertevelles [pentures ou paumelles ?] et ung crochet* »²⁰. Malgré le manque d'informations sur les travaux de menuiserie correspondants, on peut penser qu'il s'agit bien de la réalisation d'un contrevent. Pour le XVI^e siècle, la mention la plus explicite reste celle de 1554 pour la maison de Jossigny-en-Brie mentionnée plus haut.

En 1607, ces contrefenêtres sont suffisamment nombreuses pour qu'un édit d'Henri IV en réglemente l'usage du fait de leur ouverture sur la rue : « *Comme aussi nous défendons à tous nos dits sujets de ladite ville, fauxbourgs, prévôté et vicomté de Paris, et autres villes de ce royaume, faire aucun édifice, pan de mur, jambes, estriers, encoignures, caves, caval, forme ronde en saillie, sièges, barrières, contrefenestre, huis de caves, bornes, pas, marches, sièges, montoirs à cheval, auvens, enseignes, établies, cages de menuiserie, châssis à verre et autres avances sur ladite voirie, sans le congé et alignement de notre dit grand-voyer ou desdits commis* »²¹.

Les états des lieux du XVII^e siècle citent parfois ces contrevents exposés aux intempéries dans les réparations à faire. Ainsi, en 1640 pour le collège du Plessis à Paris, les experts notent qu'il « *convient mettre des fenestres sur la rue parcequ'il n'y a que des châssis à verre et des contrevents de nulle valeur, refaire les aultres fenestres dudit estage vers la cour, qui sont en partye pourryes* »²².

Un précieux recueil de 1684 qui définissait les travaux à réaliser dans les bâtiments du roi pour permettre aux entrepreneurs de soumissionner confirme la réalisation simple et sans évolution de ces contrevents. Une partie de ce document concerne le nouveau couvent des Capucines qui s'établissait en partie, avant sa destruction sous le Premier Empire, sur la place Vendôme à Paris. Il s'agit de la description de contrevents de lucarnes ouvrant vers l'intérieur, mais la fabrication reste la même : « *Toutes lesdites lucarnes seront garnies chacune, sçavoir*

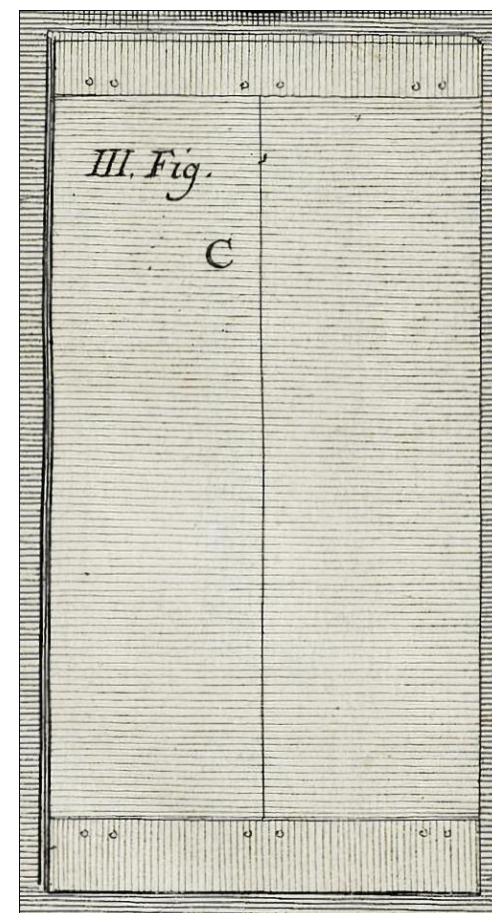


Fig. 7. Vantail de porte par Félibien, 1676.
(détail de la planche n°28)



Fig. 8. Tourniquet de contrevent.
Ancien presbytère de Bonnebosq (Calvados).

17 A. Félibien, *Des principes de l'architecture, de la sculpture, de la peinture, et des autres arts qui en dépendent*, Paris, 1676, planche n°28.

18 J.-M. Richard, *Une petite nièce de saint-Louis, Mahaut, comtesse d'Artois et de Bourgogne (1302-1329) : étude sur la vie privée, les arts et l'industrie, en Artois et à Paris au commencement du XIV^e siècle*, Paris, 1887, p. 295.

19 E. Hamon, *Documents du Minutier central des notaires de Paris, Art et architecture avant 1515*, Paris, 2008, p. 519.

20 D. Bontemps, « Les transformations du logis seigneurial de Dunois au château de Beaugency par Jean d'Orléans-Longueville au début du XVI^e siècle », dans *Bulletin Monumental*, Tome 165, n°1, année 2007, p. 31-69, (annexe 14).

21 *Bulletin des lois des justices de paix, recueil chronologique des édits, décrets, arrêtés, lois, ordonnances... depuis 1563 jusqu'en 1852*, annotés et expliqués par M. J.-L. Jay, Paris, 1852, p. 12.

22 A. Berty, *Topographie historique du Vieux Paris, Région centrale de l'Université*, Paris, 1857, p. 482.

celles des parties dudit étage qui seront appliquées à simples greniers d'un contrevent d'un pouce d'épaisseur, à deux venteaux ouvrans et fermans en dedans, bien assemblez, avec goujons aux joints des ais, et proprement collez et emboitez par les deux bouts [idem fig. 7], avec un battement de longueur, largeur et épaisseur nécessaire, bien cloué et attaché sur le devant de l'un desdits venteaux, pour faire recouvrement sur l'autre, lors qu'ils seront fermez ; et autre ce que les emboîteurs desdits contrevents portent des mesmes bois d'iceux reverseaux, d'un pouce et demy de largeur sur les apuis pour rejeter les eaux en dehors, et empêcher qu'elles ne tombent dans lesdits greniers »²³. On retrouve des contrevents composés de planches (ais) dont les joints sont goujonnés, lesquelles sont assemblées en pied et en tête par des emboîtures (cf. fig. 7). La paire de contrevents possède en outre un battement, c'est-à-dire une baguette qui masque leur jonction, ainsi que des « reverseaux » (jets d'eau) pour rejeter l'eau puisqu'elle ouvre vers l'intérieur.

On pouvait les observer sur des édifices où ils nous paraîtraient aujourd'hui bien incongrus. Ainsi, les *Comptes des Bâtimens du Roi* de l'année 1688 mentionnent : « A René Bonnet, menuisier, parfait payement de la menuiserie des contre-vents qu'il a fait aux croisées dud. chasteau [de Chambord]. » et « A Clément Beaujouan, serrurier, parfait payement de la ferrure des contre-vents des croisées du chasteau. »²⁴

Si la simplicité de leur réalisation ne nous a guère incité à les conserver, elle était déjà mentionnée au XVIIe siècle. En 1691, dans son *Cours d'architecture*, Charles Augustin d'Aviler précise que : « les moindres assemblages de menuiserie sont les volets et contrevents suspendus et à coulisse, les portes collés et emboîtées »²⁵.

Au XVIIIe siècle, les statuts de 1751 des menuisiers parisiens confirment leur fabrication élémentaire et regroupent sans surprise les contrevents avec les portes pleines : « Toutes portes pleines, contrevents, portes de remise ou d'écurie ou autres, soit de chêne, sapin ou autre bois, soit jointes en languettes et rainures emboîtées par un ou par deux bouts à tenons et mortaises épaulées et avec resuite²⁶ suivant l'art, ou barrées avec barres simples ou à queues, écharpes ou croix de S. André, et à celles exposées aux injures de l'air ou à la violence sur rue, cour ou jardin, et même sur escalier, il y sera ajouté des clefs outre les languettes pour une plus grande solidité »²⁷. On y apprend ainsi que les contrevents peuvent avoir deux emboîtures comme les portes (fig. 7) ou être barrés avec barres simples ou à queue (cf. restitution fig 5), ou avec écharpes ou croix de Saint-André comme le montre une planche de l'*Encyclopédie* (fig. 9)²⁸.

Il est également intéressant de consulter les différentes variantes introduites par les services des bâtimens du roi pour établir les soumissions des entrepreneurs pour les travaux à réaliser dans les maisons royales. Ainsi en 1754, les portes et contrevents pleins sont toujours réunis dans la même famille, mais leurs caractéristiques varient pour établir leur prix. Les modèles de base sont des « contrevents en sapin, dit de Lorraine, d'un pouce d'épaisseur, [...], joints à languettes et rainures, collés, blanchis [corroyés grossièrement] par un parement, et barrés de barres de sapin », ensuite « les mêmes emboîtés de chênes par le haut, et barrés du même bois par le bas », puis « les mêmes emboîtés de chêne par les deux bouts ». Il y a bien sûr un tarif plus élevé pour « les portes, contrevents, et autres en bois de chêne d'un pouce, joints à languettes en rainures, corroyés par un parement, collés et barrés de chêne par les deux bouts »²⁹.

Hormis ces quelques points, la fabrication « classique » vue au XVIe siècle restera en vigueur jusqu'au XXe siècle. Seul leur mode de fermeture évoluera encore pour des raisons expliquées au XVIIIe siècle par Duhamel du Monceau : « Pour tenir ces contrevents fermés, on ne peut pas se servir de crochets, parce que les chassis à verre sont maintenant à noix ; mais les serruriers ont imaginé différens moyens qu'ils ont variés suivant les circonstances, et qui la plupart produisent assez bien ce qu'on desire »³⁰. On comprend que le ou les crochets utilisés auparavant pouvaient être retenus par le battant du milieu du vantail vitré qui se fermait en premier, le gauche en général. Les vantaux vitrés ayant adopté la fermeture par mouton et gueule de loup (appelée dans le texte « chassis à noix ») qui entraînait leur ouverture simultanée, il était nécessaire de rendre la fermeture des contrevents indépendante de celle de la croisée par des verrous verticaux ou des espagnolettes.

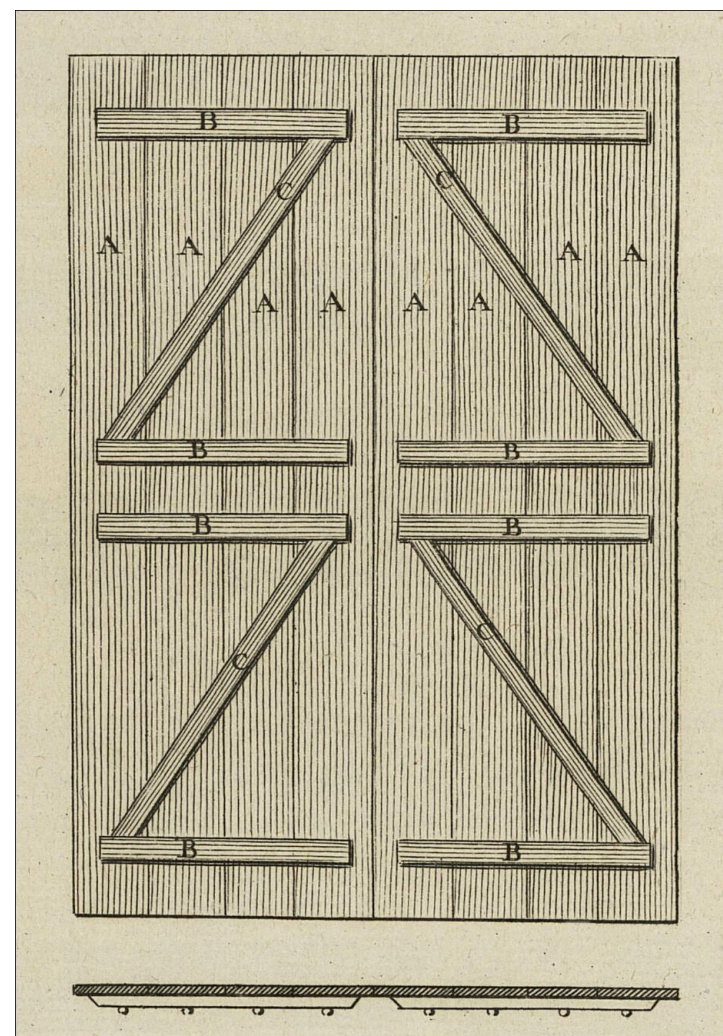


Fig. 9. Contrevents avec barres et écharpes.
Diderot et d'Alembert, «Encyclopédie».
Volume de planches n°7, planche IV (détail).

23 Recueil des devis des Bastimens du Roy de l'année 1684, Versailles, Muguet, 1685. n. p..

24 J. Guiffrey, *Comptes des Bâtimens du Roi sous le règne de Louis XIV*, T. 3, Paris, 1891, colonne 187.

25 A.-C. d'Aviler, *Cours d'Architecture*, T. 2, Paris, 1691, p. 505.

26 La resuite est le jeu donné en largeur aux trous des chevilles des tenons dans les emboîtures pour laisser les planches « jouer » sans casser les assemblages.

27 Statuts, privilèges, ordonnances, et réglemens de la communauté des maîtres menuisiers & ébénistes de la ville, fauxbourgs & banlieue de Paris, Paris, 1751.

28 D. Diderot, *Encyclopédie, ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers. Recueil de planches, sur les sciences, les arts libéraux, et les arts mécaniques, avec leur explication, Sixieme livraison, ou septieme volume, Paris, 1768, planche n°4.*

29 J.-A. Gabriel, *Devis, conditions, prix et adjudications des ouvrages... ; dressé suivant les ordres de Monsieur de Vandières... / par M. Gabriel, inspecteur général des bâtimens du Roy et son premier architecte*, Paris, Collombat, 1754, p. 88.

30 H.-L. Duhamel du Monceau, *Art du serrurier*, Paris, 1767, p. 130.

Les contrevents ajourés

Si les contrevents élémentaires sont pleins, ils ont aussi évolué vers des modèles ajourés, les plus connus étant les persiennes avec leurs lames inclinées. Mais là encore, il nous faudra examiner attentivement les sources anciennes pour révéler leur présence, leur appellation initiale « jalousie » regroupant des ouvrages forts différents. A l'instar des contrefenêtres, seule une description précise nous permettra de savoir de quoi il s'agit.

Jalousies et persiennes

Selon Jean Eckard, c'est Antoine Duchesne, « aussi prévôt des bâtimens », qui « inventa les contrevents, en lames inclinées, depuis nommés jalousies, ou persiennes, par leur ressemblance avec certaines claires voies des sérails de Perse ; il fit placer les premiers à Versailles, en 1727 »³¹. Cet auteur du XIXe siècle ne citant pas ses sources, on ne peut qu'être prudent face à cette affirmation en recherchant les occurrences antérieures de « jalousie » et de « persienne » dans les textes.

Sur le premier, les sources sont anciennes. Nous devons la première au poète Joachim Du Bellay qui dit « Aller de nuit en masque, en masque deviser ; Se feindre à tous propos être d'amour saisie ; Siffler toute la nuit par une jalousie ; Et par martel de l'un, l'autre favoriser »³². Ces vers de 1592, ne nous renseignent toutefois guère sur la nature de cette jalousie. Il faut attendre la fin du XVIIe siècle pour en avoir une définition véritablement technique. André Félibien nous la donne en 1676 : « on nomme ainsi des fenestres qui ont des treillis qui servent à regarder sans pouvoir estre veu »³³. André-Charles d'Aviler est un peu plus explicite en 1696 : « fermeture de fenestre faite de petites tringles de bois croisées diagonalement, qui laissent des vuides en losange par lesquels on peut voir sans estre apperceu. Les plus belles jalousies se font de panneaux d'ornemens de sculpture évidés, et servent dans les églises, aux jubés, tribunes et confessionnaux »³⁴. En 1670, une lettre de Louvois à Saint-Mars pour la garde de Nicolas Fouquet confirme cette acception unique : « J'ay reçu le plan des jalousies que vous faites faire pour les fenestres de monsieur Fouquet ; ce n'est pas comme cela que j'ay entendu qu'elles doivent estre, mais bien des clayes ordinaires qu'il fault mettre autour des grilles en saillie et en hauteur nécessaire pour empêcher qu'il ne voye les terres des environs de son logement »³⁵. Les jalousies sont ici définies par des « clayes » qui sont également des treillis. L'utilisation de treillis pour la ventilation ou l'observation est ancienne. Les miniatures des manuscrits enluminés du XVe siècle en reproduisent déjà de nombreux exemples. Elle reste encore bien établie au XVIIe siècle sous le nom de jalousie, comme le confirme une commande de 1684 pour le monastère des Capucines à Paris où les « lucarnes carées ou ceintrées seront garnies chacune d'une croisée à deux venteaux ouvrans et fermans en dedans, à panneaux de menuiserie par bas en la moitié de leur hauteur ou environ, et panneaux de jalousie par haut au surplus de leur dite hauteur, pour que l'air puisse toujours entrer dans lesdits greniers, et que ce faisant les linges y puissent seicher plus facilement »³⁶. Au moins jusqu'au début du XVIIIe siècle, le sens donné aux jalousies est sans rapport avec celui qu'il prendra pour désigner aussi les contrevents à lames inclinées.

Sur le second terme, nous n'avons retrouvé aucune citation antérieure au XVIIIe siècle. Il semble donc bien qu'il ait été créé à cette époque et pourquoi pas quelque temps après la publication en 1721 des *Lettres persanes* de Montesquieu, comme le suggère Jean-Marie Pérouse de Montclos³⁷. La première occurrence nous est donnée par la réédition en 1738 du *Cours d'architecture* de Charles-Augustin d'Aviler : « l'on ferme les fenêtres avec des especes de jalousies ou chassiss de bois qui s'ouvrent en dehors, comme des contrevents, et sur lesquels sont assemblez à égale distance des tringles de bois en abajours, qui font le même effet que les stores à l'égard du soleil, et laissent circuler l'air dans la chambre. On nomme ces jalousies des persiennes ; mais elles sont moins propres pour la ville que pour la campagne, où elles égayent une façade, lorsqu'elles sont peintes en vert »³⁸. Les nouveaux statuts des menuisiers parisiens de 1751 leur consacrent d'ailleurs quelques lignes pour en garantir la fabrication : « Les croisées dites à la Persanne, jalousie ou autre de quelque sorte, nature ou façon qu'elles soient, seront bien et dûment faites suivant l'art, tant en assemblages, épaulements, embrèvements, et enfourchement nécessaires, qu'en bonté et force des bois proportionnés à leur grandeur »³⁹. Sans entrer dans le détail de la fabrication des persiennes, ou contrevents à

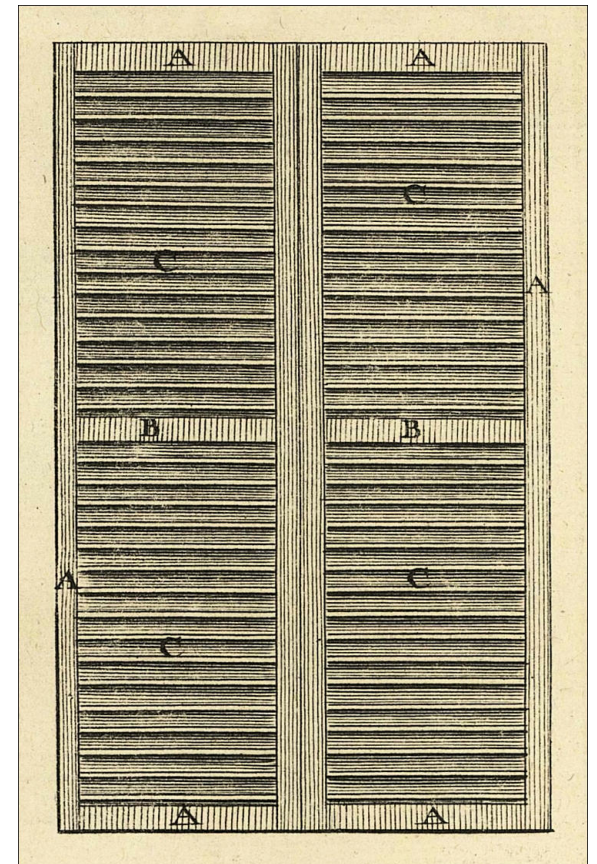


Fig. 10. Jalousies ou persiennes. Diderot et d'Alembert, «Encyclopédie». Volume de planches n°7, planche VI.

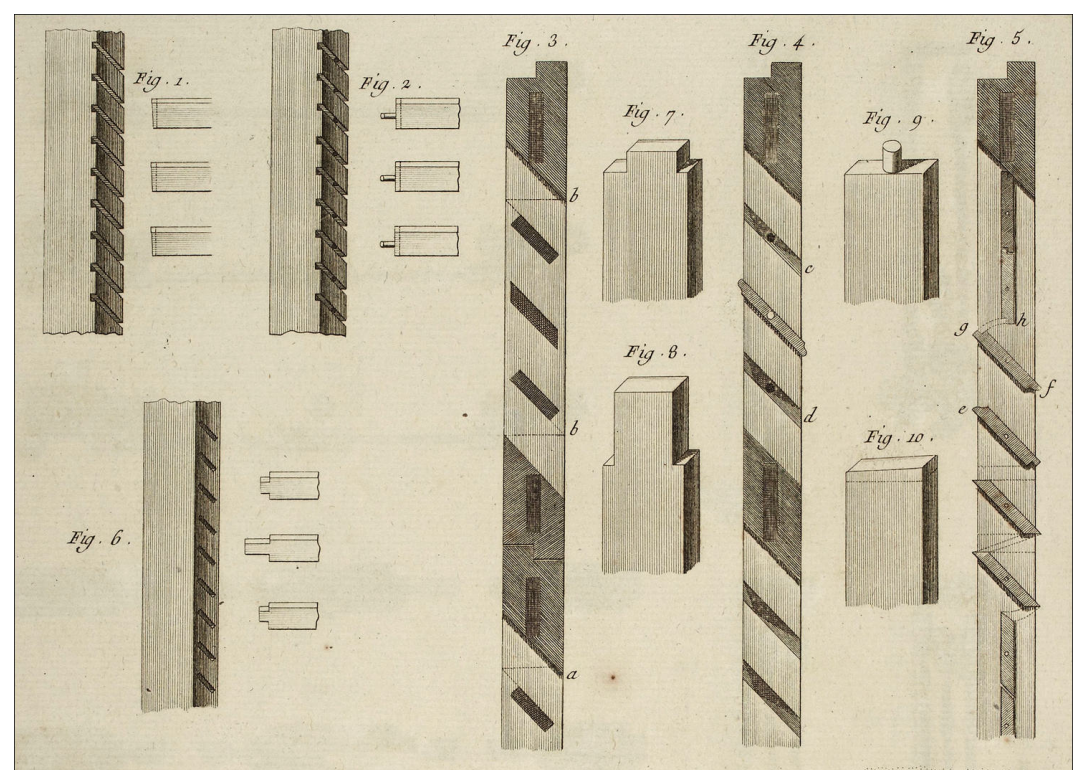


Fig. 11. Assemblages des lames de persiennes. A.-J. Roubo, *Art du menuisier*, 1769, pl. 29 (détail).

31 J. Eckard, *Recherches historiques et biographiques sur Versailles ; biographie sommaire des personnes illustres, célèbres, remarquables, etc, nées dans cette ville*, Versailles, 1836, p. 230-231.

32 Joachim Du Bellay, *Les Regrets*, 1592.

33 A. Félibien, *Principes de l'architecture*, Paris, 1676, p. 621.

34 A.-C. d'Aviler, *Cours d'architecture*, Paris, 1696, Dictionnaire, p. 130.

35 J. Delort, *Histoire de la détention des philosophes et des gens de lettres à la Bastille et à Vincennes...* tome 1, Paris, 1829, p. 166.

36 Recueil des devis des Bastimens du Roy de l'année 1684, Versailles, Muguet, 1685. n.p..

37 J.-M. Pérouse de Montclos, *Histoire de l'architecture française. De la Renaissance à la Révolution*. Paris, 1989, p. 328.

38 A.-C. d'Aviler, *Cours d'architecture*, Paris, 1738, p. 165. La précédente réédition de 1710 ne les mentionnait pas.

lames inclinées, de nombreux auteurs leur ayant consacré de longs développements, le plus célèbre étant André-Jacques Roubo dans son *Art du menuisier*⁴⁰, on les différencie généralement par la façon d'entailler et d'incliner leurs lames. Celles-ci peuvent être arasées au nu de la persienne, en retrait et entaillées, saillantes et moulurées, voire mobiles pour orienter leur inclinaison (fig. 11).

Ces deux acceptions des jalousies, treillis ou contrevent à lames inclinées, relativement bien circonscrites à des périodes distinctes, n'auraient guère posé de problèmes si une troisième ne s'y était ajoutée aussitôt. En effet, si Roubo appelle les jalousies des contrevents à lames inclinées comme nous les avons vus, il donne le nom de persiennes à « ces espèces de jalousies » (que nous appellerions aujourd'hui stores à lamelles ou vénitiens) qui « ne sont point d'assemblages, mais seulement avec des lattes de chêne, de quatre pouces de larges, sur environ deux lignes d'épaisseur, lesquelles sont retenues ensemble par trois rangs de rubans de fil disposés à cet effet »⁴¹. Nous avons détaillé ce type d'ouvrage dans notre étude du manoir du Bais à Cambremer (étude n°14021). Nous ne donnerons donc qu'une figure pour l'illustrer et montrer qu'en dehors des lames minces inclinées, les systèmes sont forts différents (fig. 12)⁴². La plupart des auteurs contredisent Roubo et s'accordent pour qualifier les persiennes de jalousies ou de contrevents à lames inclinées. En 1762, le *Dictionnaire de l'Académie française* définit la persienne ainsi : « nom qu'on donne à ces sortes de jalousies, composées de plusieurs lattes ou tringles de bois fort minces, disposées en abat-jour ». En 1835, la nouvelle édition de ce dictionnaire conserve une unique acception : « nom qu'on donne à ces sortes de jalousies ou châssis de bois, qui s'ouvrent en dehors des fenêtres, comme des contrevents; et sur lesquels sont assemblées à égales distances des tringles de bois plates, disposées en abat-jour, qui rompent la lumière, et donnent entrée à l'air dans l'appartement ». En 1873, le Littré également : « nom qu'on donne à des châssis de bois qui s'ouvrent en dehors comme des croisées ou des contrevents, et sur lesquels sont assemblées, à distance égale, des tringles de bois, en abat-jour, qui garantissent une chambre du soleil. Espèce de contrevent ainsi dite de la Perse, pays d'où elle est venue en Occident ». Si la définition de la persienne semble bien faire l'unanimité, il n'en est pas de même de la jalousie. En 1932, la huitième édition du *Dictionnaire de l'Académie française* la limitait à « un treillis de bois ou de fer au travers duquel on voit sans être vu. On le dit surtout d'une espèce de persienne formée de planchettes minces assemblées parallèlement, qu'on peut remonter et baisser à volonté au moyen d'un cordon, et qui servent à se garantir de l'action trop vive du soleil ou de la lumière. Regarder par une jalousie, au travers d'une jalousie. Les cordons d'une jalousie. Baisser, lever la jalousie ». On voit bien avec ces exemples la difficulté de visualiser la jalousie dans les sources écrites anciennes sans un minimum de description.

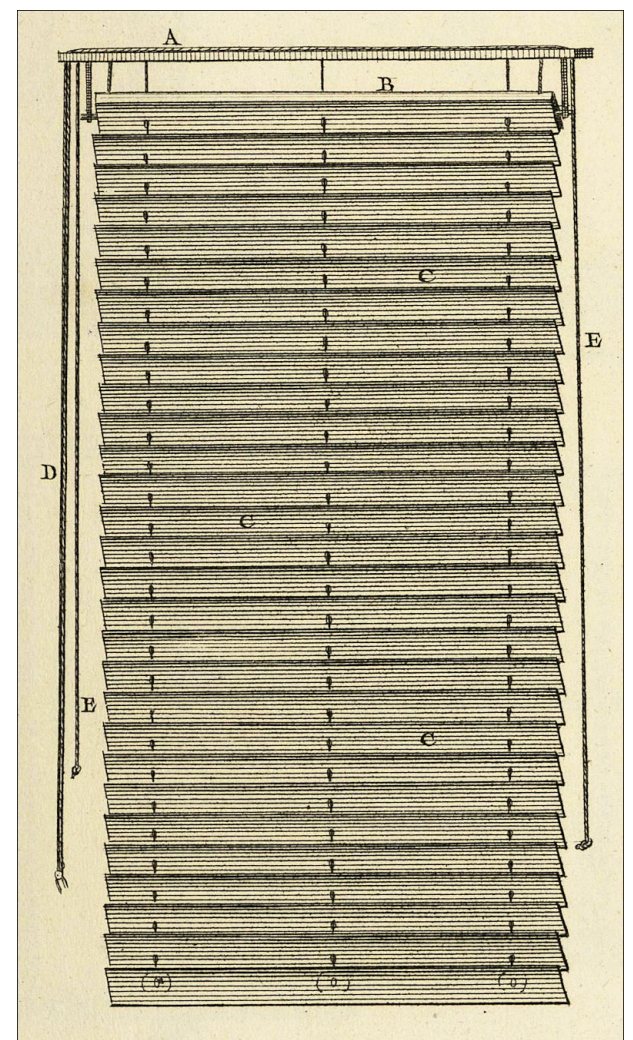


Fig. 12. Jalousie ou store à lamelles.
Diderot et d'Alembert, «Encyclopédie».
Volume de planches n°7, planche VI, n°2.

Prenons un exemple parmi d'autres pour illustrer un cas où les jalousies n'ont préalablement pas été interprétées comme étant des persiennes et où, ensuite, seules des sources précises ont permis de préciser de quoi il s'agissait. La construction du célèbre château de Bénouville dans le Calvados, une des dernières œuvres conservées de l'architecte Claude-Nicolas Ledoux, débute en 1770 sous l'impulsion de François Sanguin, marquis de Livry, qui hérite de son épouse une belle fortune et la seigneurie de Bénouville avec son imposant château médiéval, vétuste et démodé⁴³. Les travaux avancent vite et les couvertures sont terminées en 1772. Des difficultés financières et de réalisation des ouvrages de menuiserie occasionnent cependant de gros retards et des procès qui ne permettent d'achever la construction du château que dix ans plus tard. Le déroulement du chantier est bien documenté par la correspondance entre l'architecte d'opération ou l'intendant du château et Ledoux resté à Paris. Malgré les difficultés, les nombreux travaux de menuiserie intérieure sont terminés au mitan de l'année 1779 et les jalousies du rez-de-chaussée sont posées. L'année suivante, ce sont celles des étages qui sont mises en place. A aucun moment les sources ne citent la pose de persiennes, mais seulement de jalousies. Au vu des embrasures moulurées des fenêtres, elles n'étaient pas prévues dans le projet initial. Pourtant, sans aucun doute à la demande des Livry, elles sont venues s'imposer à la fin de chantier en façade sud pour apporter plus de confort à des pièces illuminées par les grands vitrages employés et peut-être protéger ces derniers dont le coût restait encore très élevé⁴⁴. En 1927, le château est finalement vendu



Fig. 13. Le château de Bénouville en 1905.
Source A. D. Calvados (cote 2FI/871)

39 Statuts, privilèges, ordonnances, et réglemens de la communauté des maîtres menuisiers et ébénistes de la ville, fauxbourgs et banlieue de Paris, Paris, 1751.

40 A.-J. Roubo, *L'Art du menuisier*, première partie, Paris, 1669.

41 A.-J. Roubo, op. cit., p. 105.

42 D. Diderot, *Encyclopédie, ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers. Recueil de planches, sur les sciences, les arts libéraux, et les arts mécaniques, avec leur explication*, Sixième livraison, ou septième volume, Paris, 1768, planche VI, n°2.

43 Pour plus de précisions sur la réalisation de ce château, voir notre étude de ses croisées et de ses contrevents (étude n°14040).

44 « Pour ce qui est des croisées à glace, elles sont susceptibles de toutes la richesse possible, tant dans les profils, que dans les formes chantournées que l'on donne à leurs traverses, et dans les ornements de sculpture que l'on y introduit. Ces croisées donnent plus de jour et de magnificence aux appartements ; aussi ne doit-on les employer qu'aux bâtiments d'une certaine importance, et non pas indifféremment à tous. On doit aussi éviter de les employer à la campagne et aux endroits exposés aux grands vents, à moins qu'on ne pose à l'extérieur des tableaux de ces croisées, des doubles

au Conseil général du Calvados pour y installer une maternité, une pouponnière et une garderie pour les enfants assistés. Les grandes persiennes des façades sud-est et sud-ouest qui protégeaient les pièces du soleil sont déposées peu de temps après. Dans un rapport du 15 mai 1929 au ministre de l'Instruction publique et des Beaux Arts, Ernest Herpe, architecte en chef des monuments historiques, souligne que l'architecte départemental « a eu le plus grand soin de ne rien changer aux dispositions qui existaient. Toutes les pièces principales [ont conservé] leurs menuiseries, leurs boiseries sculptées, leurs parquets » et se félicite de la suppression des persiennes qui « déparaient les fenêtres en dénaturant leurs proportions »⁴⁵. Bien sûr, à cette époque, la question de leur légitimité ne s'est guère posée face aux gravures de Ledoux qui ne les représentaient pas. Mais, plus récemment, lors des premières études de restauration de ce château où la problématique de son état de la fin du XVIIIe siècle a été à nouveau posée, cet aspect a échappé aux architectes chargés de l'opération, non par déférence envers leur illustre confrère, mais simplement parce que l'ancienne appellation jalousie, remplacée aujourd'hui par persienne, a occulté leur identification. On pensera ce que l'on voudra de l'image actuelle du château (fig. 14). Certains la trouveront plus conforme au dessein de Ledoux, d'autres pourront s'offusquer de voir combien elle s'est éloignée de son état original voulu par les Livry (fig. 13), mais il est assurément plus sain d'avoir les éléments pour en débattre. Enfin, pour revenir à notre propos initial sur le type de jalousie employé à Bénouville, les sources écrites étaient suffisamment explicites pour comprendre qu'il s'agissait bien de contrevents à lames inclinées (persiennes) et non de stores à lamelles. Elles citent en effet les problèmes posés pour leur installation sur les balcons et la présence d'un serrurier pour les ferrures, lesquelles n'existent pas sur les stores.



Fig. 14. Le château de Bénouville aujourd'hui.

Les balcons, très répandus au XVIIIe siècle, constituaient en effet un point singulier difficile à traiter puisque les jalousies de type persienne ne pouvaient descendre jusqu'à leur seuil. Il fallait donc les interrompre au niveau de l'appui du garde-corps et imaginer un autre ouvrage pour la partie inférieure. On ne voit plus guère ces panneaux réalisés en continuité des persiennes, mais scellés dans les tableaux de la fenêtre, ceux-ci ayant été généralement déposés pour donner un accès plus libre au balcon (fig. 15). Quelques-uns étaient toutefois partiellement ouvrants.

Bien que les fenêtres couvertes en plein-cintre ne posaient pas de problème, certains préféraient là aussi interrompre les persiennes pour les doter d'un tympan dormant, comme le rappelle Jacques-François Blondel : « on fait ces jalousies avec imposte, lorsqu'elles surpassent 12 pieds de haut, ou qu'elles sont ceintrées dans leur partie supérieure »⁴⁶. Il n'en reste toutefois que peu d'exemples. Ceux du château de Montigny (Sarthe) sont particulièrement bien conservés. Sur les croisées classiques quadrangulaires les tympanes sont quelque peu inattendus, mais sur les porte-croisées en plein-cintre, ils sont ici pleinement justifiés par l'imposte moulurée de la façade.



Fig. 15. Persiennes de balcon avec un soubassement. Maison, rue Clémenceau, à Baugé (Maine-et-Loire).



Fig. 16. Persiennes avec un tympan d'imposte dormant. Château de Montigny (Sarthe).

croisées, ou bien des croisées jalousies [persiennes], lesquelles puissent garantir des injures de l'air. » J.-A. Roubo, *L'Art du menuisier*, Paris, 1769, p. 99.
45 D. Pain, G. Bordet (et al.), *Le château de Bénouville, une œuvre de Claude-Nicolas Ledoux*, Cabourg, 2007, p. 109.
46 J.-F. Blondel, *Cours d'architecture*, T. 6, Paris, 1771-1777, p. 377.

Les systèmes d'ouverture et de ferrage

La réalisation des contrevents étant simple dans l'art du menuisier, on pourrait imaginer qu'il en est de même de leurs méthodes de ferrage dans la baie. Une analyse approfondie montre tout le contraire et plusieurs solutions avec des avantages et des inconvénients, certaines restant encore surprenantes.

La première façon de disposer des contrevents, et aussi la plus usitée, est de les déployer en façade par l'intermédiaire de gonds et de pentures, les gonds étant scellés dans les tableaux en pierre de la baie, voire fichés lorsqu'ils sont en bois.

La seconde n'est guère différente puisqu'elle consiste à ajouter un bâti dormant aux contrevents pour ferrer leurs systèmes de rotation et de fermeture. Nous verrons toutefois qu'elle offre un avantage certain.

La troisième nécessite de briser les contrevents pour les fixer sur le bâti dormant de la croisée. Ils peuvent ainsi se replier contre les tableaux de la fenêtre ou se déployer quelque peu en façade. C'est une méthode aujourd'hui délaissée, mais qui était encore en usage jusqu'à la fin du XXe siècle.

La quatrième n'a connu qu'une utilisation limitée à la Bretagne. Peu pratique, elle ne pouvait être adoptée qu'au rez-de-chaussée. Les contrevents étaient fixés sur les vantaux vitrés et nécessitaient un accès extérieur pour les fermer.

La cinquième est encore plus rare et a laissé peu de traces. Les contrevents étaient en effet coulissants au-devant des façades et nous n'avons plus guère que leurs coulisses pour témoigner de cet usage particulier.

On voit ainsi que les modes de fermeture et de ferrage des contrevents sont plus nombreux qu'on ne pourrait le penser puisqu'ils pouvaient être fixés aussi bien sur une façade, que sur un bâti dormant de croisée ou sur des vantaux vitrés.

Les contrevents fixés dans la maçonnerie

C'est la méthode la plus simple et elle est rappelée en 1767 par Duhamel Du Monceau : « la plupart de ces contrevents sont ferrés avec des pentures qui sont clouées sur les contrevents, et des gonds scellés dans les pierres de taille qui forment le tableau ; de cette façon toute l'eau qui coule le long du mur, tombe sur le contrevent qui se pourrit, quoique souvent on ait la précaution de mettre au haut des contrevents une emboîture de chêne qui résiste mieux à la pourriture que le bout des planches de sapin dont est formé le contrevent. Il est mieux de ferrer le contrevent par en bas avec un pivot coudé qui aboutisse à une crapaudine scellée dans l'appui, et de mettre en-haut une penture coudée pour que le contrevent étant fermé, il entre dans l'embrasure de la croisée, et qu'il soit un peu à l'abri de la pluie »⁴⁷. Les contrevents sont en effet maintenus par des pentures et des gonds scellés dans les tableaux en pierre de la fenêtre, celle-ci pouvant avoir ou non une feuillure périphérique pour les accueillir. Son inconvénient principal est de provoquer de graves désordres dans les maçonneries lorsque les gonds métalliques s'oxydent. Ils sont donc souvent déposés fort justement lors des restaurations, mais nous privent d'un indice important pour dévoiler l'utilisation de contrevents sur les édifices les plus anciens. Par ailleurs, montrer leur contemporanéité avec l'édifice s'avère délicat puisque leur facture est restée artisanale jusqu'au XIXe siècle et sans spécificité particulière. Il faut donc rechercher des indices qui les mettent en rapport avec la construction d'origine. De tels cas restent encore rares puisque la question ne s'est jusqu'ici jamais posée, la priorité étant de déposer des ferrures problématiques, adventices et jugées immédiatement tardives dans l'histoire du bâtiment.



Fig. 17. Le château d'Aubry-en-Exmes à Gouffern-en-Auge (Orne).

La Normandie illustrée, T. 2, Nantes, 1852

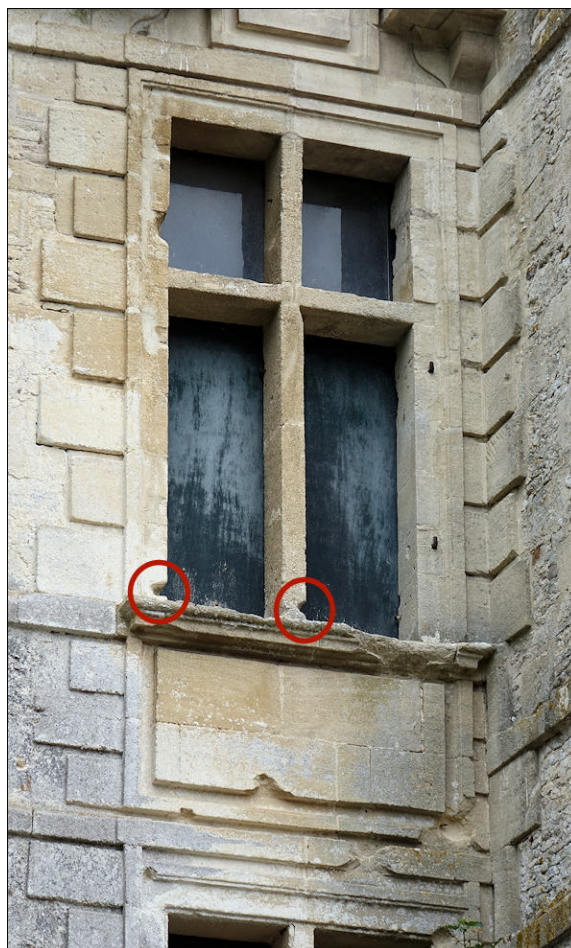


Fig. 18. Le château d'Aubry-en-Exmes. Une croisée.



Fig. 19. Le château d'Aubry-en-Exmes. Une demi-croisée.

A cet égard, l'étude du château d'Aubry-en-Exmes à Gouffern-en-Auge est riche d'enseignements (étude n°61014). Edifié à la fin du XVIe siècle, voire au début du suivant sur une tour plus ancienne, toutes ses fenêtres montrent des gonds forgés, hormis celles qui ont bénéficié de restauration. L'édifice impressionne immédiatement par son système de défense particulièrement développé. Une description du XVIIIe siècle le confirme : « Château ou Tour des plus considérables par son antiquité, qui a été bâti pendant les guerres civiles, et a soutenu en tout tems des sieges. Il est entouré de fossés et d'eau qui le rendent encore plus fort ; on peut y loger plus de 300 hommes, avec les munitions nécessaires à la vie ; et il y a plusieurs machines et inventions pour le défendre, tels qu'assommoirs et boulets, pratiqués dans les murs, qui servent à tirer sur les assiégeans avec l'arquebuse, et se retournent aussitôt, et des sentinelles autour »⁴⁸. S'il n'était évidemment pas conçu pour résister à une artillerie lourde, sa défense n'en restait pas moins élaborée pour faire face à un coup de force d'hommes décidés. Le

47 H.-L. Duhamel Du Monceau, *Art du serrurier*, Paris, 1767, p. 129-130.

Le pied de la tour était défendu par des balcons installés entre les pavillons et des allèges de fenêtre dotées de mâchicoulis (sorte de bretèches). Les parapets étaient eux-mêmes percés de canonnières. L'entrée à la tour était limitée à une seule porte fermée par deux robustes vantaux, laquelle ne donnait l'accès qu'à un modeste réduit. Ce vestibule peu accueillant donnait par une porte aujourd'hui disparue sur une grande salle voûtée occupant tout le premier niveau. Pour accéder au deuxième, il fallait franchir une nouvelle porte forte pour gravir l'escalier. Le franchissement de celle-ci n'était qu'une étape puisque la montée de l'escalier était encore défendue par deux grilles, elles-mêmes contrôlées par des canonnières. Evidemment, hormis les mâchicoulis, les abords de la tour étaient défendus eux aussi par des canonnières judicieusement disposées pour tirer en tous sens. Ils étaient également protégés par des fossés en eau qui demeurent, mais dont on ne connaît pas l'étendue au XVI^e siècle.

Dans cet ensemble particulièrement dissuasif, une place était-elle réservée à des contrevents dont il ne resterait que les traces de leur ferrage ? En clair, étaient-ils une partie constitutive du château de la fin du XVI^e siècle ou ont-ils été ajoutés plus tard. Des photos anciennes montrent qu'il conservait quelques vestiges de ses croisées d'origine munies de volets intérieurs pour le confort de la vie domestique. Ils ont subsisté jusque dans les années 1980, lors d'une restauration partielle de cet édifice, et l'on peut ajouter que le château n'a guère reçu de travaux de confort à partir du début du XIX^e siècle, lorsqu'il a été délaissé au profit d'une demeure construite à son pied. Le château n'a bénéficié d'aucune campagne de modernisation durant ces deux siècles et ses façades pas plus au siècle précédent. Les vieux châssis à vitrerie mise en plomb ont été maintenus et leurs volets intérieurs ne justifiaient pas de les doubler de contrevents au XVIII^e siècle pour plus de confort. Ils ne peuvent donc qu'être antérieurs et, fermant tous les niveaux de la tour, n'étaient pas liés à cette fonction. L'insécurité qui régnait encore à la fin du XVI^e siècle et parfois plus tardivement dans certaines régions, mais aussi le caractère particulièrement défensif de la tour, nous incitent plutôt à y voir un organe qui participait à la sécurité du lieu. Mais l'indice le plus probant de la contemporanéité des contrevents avec la tour est constitué par de curieuses entailles que l'on observe parfois au pied des meneaux et des piédroits des fenêtres (fig. 18 et 19). On voit qu'il ne s'agit pas d'une usure, qu'elles sont orientées vers le bas et à l'opposé des pavillons qui forment une saillie sur le noyau central. On peut donc penser qu'elles servaient à augmenter les possibilités de tirs à l'arme légère, peut-être en laissant entrebâillés quelque peu les contrevents, ou à conserver des vues même minimales vers l'extérieur. Dans ce cas, leur fonction n'était pas d'assurer un meilleur confort aux occupants ou de protéger des vitreries fragiles et coûteuses, mais de participer à un système de défense complet et dissuasif.

Un exemple plus simple s'observe au château de Galleville à Doudeville (Seine-Maritime) construit probablement entre 1670 et 1680⁴⁹. Lors de ses restaurations, ses fenêtres ont perdu leurs gonds qui faisaient éclater leurs piédroits, mais plusieurs en conservent encore et témoignent de l'utilisation de contrevents (fig. 21). L'observation des gonds subsistants, des embrasures fracturées et de celles qui ne le sont pas, montre plusieurs caractéristiques qui laissent à penser que nous sommes bien devant une disposition d'origine. Les gonds sont très longs et ont parfois la profondeur des tableaux. Leur extrémité est taillée en queue de carpe, alors que les joints entre les pierres sont très fins, certains ayant nécessité un léger



Fig. 21. Gond oxydé du château de Galleville à Doudeville

entaillage sur le lit de la pierre pour pouvoir être mis en place. On peut donc estimer que ces gonds ont été installés au fur et à mesure du montage des maçonneries et qu'ils sont contemporains de l'édification du château dans le dernier quart du XVII^e siècle.

Un dernier exemple tend à montrer l'utilisation de contrevents sur un édifice du XVII^e siècle. Il s'agit de l'ancien presbytère de Bonnebosq (Calvados) construit en 1687 dont nous avons étudié les croisées à coulisses (étude n°14033). Toutes les fenêtres de cet édifice ferment par ce type particulier de croisée, lequel est dépourvu de volets intérieurs. Les façades témoignent de l'utilisation de contrevents par des gonds, des butées et des tourniquets scellés dans les maçonneries (fig. 20). Il est impossible d'assurer que ces ferrures sont contemporaines de la construction du bâtiment, mais l'absence de volets intérieurs sur de fragiles croisées à coulisses au rez-de-chaussée, comme à l'étage, laisse supposer qu'il y avait bien un mode de protection des fenêtres de type contrevent.



Fig. 20. Ancien presbytère de Bonnebosq

48 F.-A. Aubert de La Chesnaye Des Bois et J. Badier, *Recueil de généalogies, pour servir de suite au Dictionnaire de la noblesse*, tome XIII ou premier recueil (supplément), Paris, 1783, p. 143.

49 P. Jamme et J.-F. Dupont-Danican, *Gentilshommes et gentilhommières en Pays de Caux*, Paris, 1996, p. 307-309.

Les contrevents fixés sur un bâti dormant

Les contrevents étudiés jusqu'ici étaient maintenus par des gonds scellés, méthode présentant le gros inconvénient de provoquer à terme leur oxydation et l'éclatement des maçonneries qui les recevaient. C'est peut-être ce phénomène qui en a poussé certains à reporter le ferrage des gonds sur un bâti dormant posé en feuillure ou en tunnel, c'est-à-dire au plus près des tableaux de l'embrasure extérieure, et à le maintenir par des crochets reliés à la croisée. Ainsi, aucune ferrure n'était scellée dans la maçonnerie et ne pouvait y créer des désordres, les organes de rotation et de fermeture étant installés sur ce bâti dormant. Cette méthode était également employée pour des châssis d'hiver afin de les démonter à la saison chaude, voire pour des doubles-fenêtres (fig. 3). Sur des contrevents, on peut l'observer sur un château du début du XVIII^e siècle, près de Pontivy (Morbihan), où seul un montant et quelques crochets subsistent (fig. 22 et 23). Elle est mieux représentée au château de la même période de Boisgibault à Ardon (Loiret) pour maintenir des persiennes (étude n°45001) (fig. 24).

La méthode nécessite généralement d'élargir quelque peu le cochonnet du bâti dormant (partie visible de ses deux montants depuis l'extérieur) pour installer les pitons à anneau destinés à recevoir les crochets. Les pitons peuvent toutefois être mis dans l'épaisseur du bâti dormant pour ne pas augmenter le cochonnet, comme dans l'exemple breton (fig. 23). Il est important de noter que si le bâti dormant a été installé en tunnel (fig. 3) ou plaqué contre la façade et que la croisée d'origine a été éliminée, l'utilisation ancienne de contrevents n'est plus détectable sur l'édifice. On peut donc estimer que bien des exemples sont devenus muets.

Les contrevents fixés sur le bâti dormant de la croisée

A ce stade de l'étude, chacun aura compris que les contrevents ont toujours embarrassé les architectes par leur encombrement sur la façade et la difficulté de les faire coexister avec un décor quelque peu ambitieux. A la fin du XVIII^e siècle, Henri-Louis Duhamel Du Monceau le rappelait déjà et proposait une solution : *« comme on veut que les contrevents paraissent le moins qu'il est possible quand ils sont ouverts, on les peint en blanc sur le côté qui alors se montre en-dehors ; et comme d'un autre côté on trouve agréable que les baies des croisées soient marquées quand les contrevents sont fermés, on peint en brun l'envers du contrevent, ou la face qui se montre ; moyennant cette attention, les contrevents paraissent peu quand ils sont ouverts ; et quand ils sont fermés, l'ouverture des croisées se distingue bien des murs »*⁵⁰. Ce conseil judicieux ne pouvait toutefois répondre qu'aux demeures les plus simples en modénature.

Si les contrevents ont probablement toujours eu des partisans et des opposants, les premiers valorisant la sûreté des lieux et les seconds s'indignant de leur présence embarrassante, une solution est trouvée dès le début du XVIII^e siècle. Et c'est peut-être de cette confrontation de deux visions opposées que sont nés les contrevents brisés. Ils offrent en effet les avantages de la sûreté sans nuire à l'ordonnancement de la façade. La méthode consiste à briser les contrevents en deux feuilles, voire trois, et à les replier en tout ou partie contre les tableaux de l'embrasure extérieure. Ces feuilles sont réalisées comme les contrevents du XVI^e siècle, c'est-à-dire par plus ou moins deux planches reliées en tête (et parfois en pied) par une emboîture. Sur la hauteur, quelques faux-tenons viennent renforcer la liaison.

Cette solution est mise en œuvre selon deux techniques différentes. La première permet de conserver une croisée divisée en compartiments par un meneau et un croisillon ou une traverse d'imposte, et peut également s'appliquer à des vantaux garnis de vitreries mises en plomb avec leurs vergettes. Il est donc plus difficile d'établir son apparition puisqu'elle pouvait s'adapter sans difficulté aux croisées traditionnellement réalisées au XVII^e siècle. La seconde ne peut guère apparaître avant le début du XVIII^e siècle, c'est-à-dire au moment où l'on abandonne progressivement les croisées divisées en compartiments et leurs vitreries mises en plomb. Elle nécessite en effet une croisée qui ne soit pas interrompue sur sa hauteur par une traverse d'imposte et qui possède des vantaux à petits carreaux, c'est-à-dire sans vergettes extérieures saillantes.



Fig. 22. Vestige de contrevents sur bâti dormant.
(région de Pontivy)



Fig. 23. Crochet pour maintenir le bâti dormant.
(région de Pontivy)



Fig. 24. Crochet pour maintenir le bâti dormant.
Château de Boisgibault à Ardon.

⁵⁰ H.-L. Duhamel Du Monceau, *Art du serrurier*, Paris, 1767, p. 130.



Fig. 25. Contrevents brisés de type A. Château de Bonneval à Saint-Aubin-de-Bonneval.

Fig. 26. Les mêmes (détail des contrevents fermés).

Fig. 27. Les mêmes (détail de l'imposte).

A / les contrevents sur croisées divisées en hauteur par une traverse d'imposte

Les contrevents sont fixés sur le cochonnet (partie saillante) des montants du bâti dormant. Le cochonnet est plus ou moins large selon le nombre de feuille que l'on veut rabattre contre les tableaux de la fenêtre. S'il est étroit, une feuille sera rabattue contre le tableau et l'autre se déploiera en façade. S'il est plus large, les deux feuilles, voire les trois, seront accueillies contre le tableau (fig. 27), au détriment de la surface vitrée laissée à la fenêtre. Les moulures de la traverse d'imposte et des jets d'eau doivent évidemment être réduites pour ne pas trop épaissir le bâti dormant. Dans cette configuration, très différente de celle que nous verrons dans la seconde méthode, on ferme d'abord un contrevent par des verrous verticaux ou des loquets à ressort arrêtés sur les traverses du bâti dormant (traverse haute, traverse d'imposte et pièce d'appui), puis le second par un verrou horizontal qui prend appui sur le premier contrevent. On peut noter que ce système de fermeture, moins développé que le second, est parfois utilisé sur des croisées sans division sur la hauteur.

On l'observe sur des croisées du premier quart du XVIII^e siècle du château de Bonneval à Saint-Aubin-de-Bonneval (étude n°61016) (fig. 25 à 27). On le retrouve au milieu du XVIII^e siècle au château de Mesnil Geoffroy à Ermenouville (Seine-Maritime). Des ferrures en témoignent au château d'Hébertot à Saint-André-d'Hébertot (Calvados). Nous l'avons également restitué sur une croisée du dernier tiers du XVIII^e siècle de l'hôtel de Rubercy à Bayeux, où là aussi, seules les ferrures subsistaient (étude n°14037). On l'observe encore au XIX^e siècle au château Saint-Germain de Marolles (Calvados). Enfin, nous l'avons vu utilisé également au château d'Eterville pour des croisées des années 1730 recoupées par un plancher d'entresol où le deuxième système que nous allons décrire ne pouvait pas être utilisé (étude n°14034).

B / les contrevents sur croisées sans division sur la hauteur

Les contrevents sont toujours fixés sur le cochonnet du bâti dormant et la largeur de ce cochonnet détermine le nombre de feuilles qui pourront être adossées aux tableaux comme dans la première technique (fig. 28 à 30). La différence s'établit au niveau du système de fermeture. Le bâti dormant ne doit avoir ici aucune division sur la hauteur pour le fonctionnement de l'ouverture et de la fermeture des contrevents. En effet, pour les fermer, il faut préalablement ouvrir les deux vantaux vitrés, puis déplier les feuilles des contrevents et les plaquer sur les vantaux en les ramenant vers l'intérieur de la pièce, ce qui ne pourrait se faire si la croisée était dotée d'une traverse d'imposte. Les rives verticales des contrevents au droit des charnières sont évidemment chanfreinées pour les faire revenir vers l'intérieur (fig. 32, à gauche). Le but de cette manœuvre est de bloquer les contrevents par la côte centrale extérieure des vantaux vitrés lorsqu'on les repousse pour les fermer. Cette côte peut présenter deux systèmes de fermeture : soit des pannetons horizontaux qui viennent recouvrir les extrémités des charnières (fig. 31), soit deux gorges sur ses rives verticales qui viendront saisir les noix des feuilles des contrevents (fig. 32)⁵¹.

51 Voir également H.-L. Duhamel du Monceau pour la description de cette technique. H.-L. Duhamel du Monceau, *Art du serrurier*, Paris, 1767, p. 130 et 131.



Fig. 28. Contrevents brisés fermés de type B. Château d'Eterville.
 Fig. 29. Les mêmes, repliés contre les tableaux de la fenêtre.
 Fig. 30. Les mêmes, en partie fermés.
 Fig. 31. Les mêmes, avec le détail de leur fermeture par des pannetons fixés sur la côte non moulurée du vantail vitré.

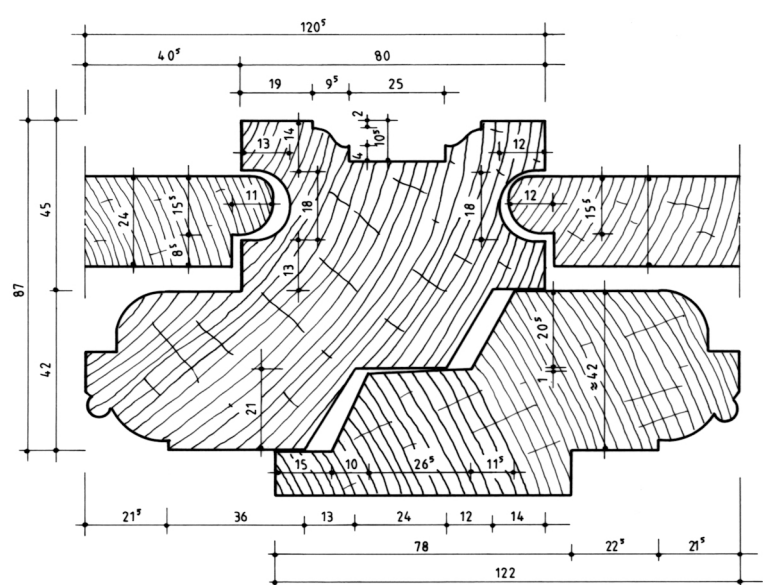
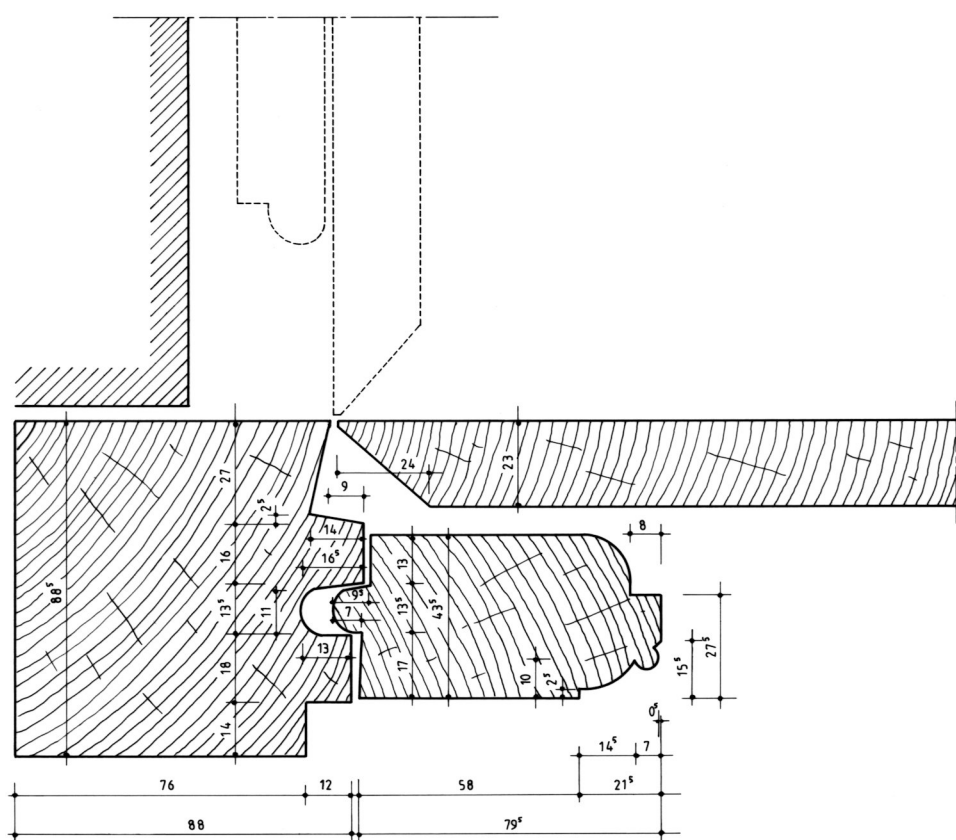


Fig. 32. Contrevents brisés de type B. Château de Creullet à Creully-sur-Seulles.
 A gauche : section horizontale sur le montant gauche du bâti dormant de la croisée. En pointillés, le contrevent brisé ouvert.
 A droite : section horizontale sur le montant du vantail vitré portant la côte moulurée et munie de part et d'autre d'une gorge pour bloquer les contrevents.



Fig. 33. Croisées dotées de contrevents brisés et de volets intérieurs.
maison, rue des Chanoines à Bayeux.

Fig. 34. Vue intérieure de l'une des croisées.



Ce système est largement plus répandu que le premier. On l'observe encore abondamment en milieu urbain sur des croisées du XIXe siècle, voire du suivant. Pour ce qui concerne sa genèse, nous en avons étudié un exemple des années 1720 au château de Versainville où seules les ferrures subsistaient (étude n°14014). Il présente cependant l'étonnante particularité d'avoir une traverse d'imposte qui a contraint le menuisier à faire deux registres de contrevents superposés. Si ceux du bas ne posaient guère de problèmes, on ne peut que s'interroger sur la façon dont on fermait ceux du haut sur des croisées de plus de quatre mètres de haut. Hormis ce curieux exemple, peut-être dû à une technique encore en devenir, les autres restent conformes à notre description avec des pannetons ou des gorges sur la côte pour maintenir les contrevents : château de Magny-en-Bessin en 1730 où seules les ferrures sont conservées (étude n°14018) ; château d'Eterville en 1734 (étude n°14034) ; château de Creullet à Creully-sur-Seulles des années 1730 (étude n°14029) et château de Tracy-sur-Mer de la dernière moitié du XVIIIe siècle (étude n°14028).

Toutes ces croisées munies de contrevents étaient dépourvues de volets intérieurs, jugés inutiles. Il est donc intéressant de signaler des croisées de la seconde moitié du XVIIIe siècle à Bayeux (fig. 33 et 34). Elles ont en effet à la fois des contrevents brisés et des volets intérieurs, sans aucun doute pour assurer une meilleure sécurité au rez-de-chaussée tout en offrant le confort d'ouvrir plus ou moins les volets intérieurs pour faire entrer plus ou moins de lumière. Elles se présentent aujourd'hui avec des grands carreaux, mais leurs petits-bois coupés attestent qu'elles étaient munies de petits carreaux.

Les contrevents fixés sur les vantaux vitrés

Hormis le système moderne permettant de disposer sur des agrafes un panneau de bois mue par des poignées à l'extérieur d'un vantail vitré, appelé généralement « volet picard », cette disposition reste exceptionnelle. Nous ne l'avons à ce jour identifiée qu'à Rennes sous deux formes. La première que l'on peut observer sur une maison de la rue du Chapitre, même s'il ne reste que les ferrures, ne pose pas de problème puisque les vantaux vitrés ouvraient vers l'intérieur (fig. 35). Les contrevents étaient fixés à l'extérieur sur des fiches à gond et brisés pour se retourner sur la façade, au vu des tourniquets encore en place (fig. 36). Les petits-bois sont en retrait du nu extérieur des vantaux vitrés (fig. 36). Ils laissent ainsi une feuillure pour que les contrevents puissent s'y encastrer quelque peu, à l'instar de volets intérieurs. Dans cet exemple, les impostes n'étaient évidemment pas protégées.



Fig. 35. Croisées conservant des ferrures de contrevents sur leur vantaux.
Maison, rue du Chapitre à Rennes.



Fig. 36. Les mêmes (détail de leur ferrage).

La deuxième forme est plus surprenante puisque les vantaux vitrés ouvrent vers l'extérieur, cette façon de faire appelée à l'anglaise étant toutefois fréquente en Bretagne (cf. notre étude de l'ancien hôtel Hay de Tizé à Rennes, n°35014). Les photos anciennes de la maison dite de « Du Guesclin », rue Saint-Guillaume, en offrent un bon exemple, les vestiges ayant disparu depuis longtemps (fig. 37 et 38). Là encore, la fenêtre est divisée en hauteur par un croisillon. Les contrevents ne protègent donc que les vantaux inférieurs. On comprend aisément que la difficulté posée par ce système est d'accéder aux contrevents pour les ouvrir ou les fermer alors que l'on ne peut pas les manœuvrer depuis l'intérieur puisque les vantaux vitrés ouvrent à l'anglaise. Leur usage ne peut donc qu'être réservé à un rez-de-chaussée permettant de sortir pour le faire. La ville en conserve quelques rares exemples en réemploi (fig. 39 et 40), mais ils permettent de mieux comprendre leur système de fermeture. Il s'agit simplement d'une patte sur laquelle est fixé perpendiculairement un goujon fileté ou plus vraisemblablement percé d'une lumière (fig. 41). Ce goujon traversait le vantail et était arrêté par un écrou ou une clavette. Ce système ne peut avoir été introduit qu'après l'abandon des vitreries mises en plomb, puisque leurs vergettes en saillie à l'extérieur n'auraient pas permis son adoption. Au vu de ses inconvénients, il n'a probablement pas été mis en œuvre bien longtemps.

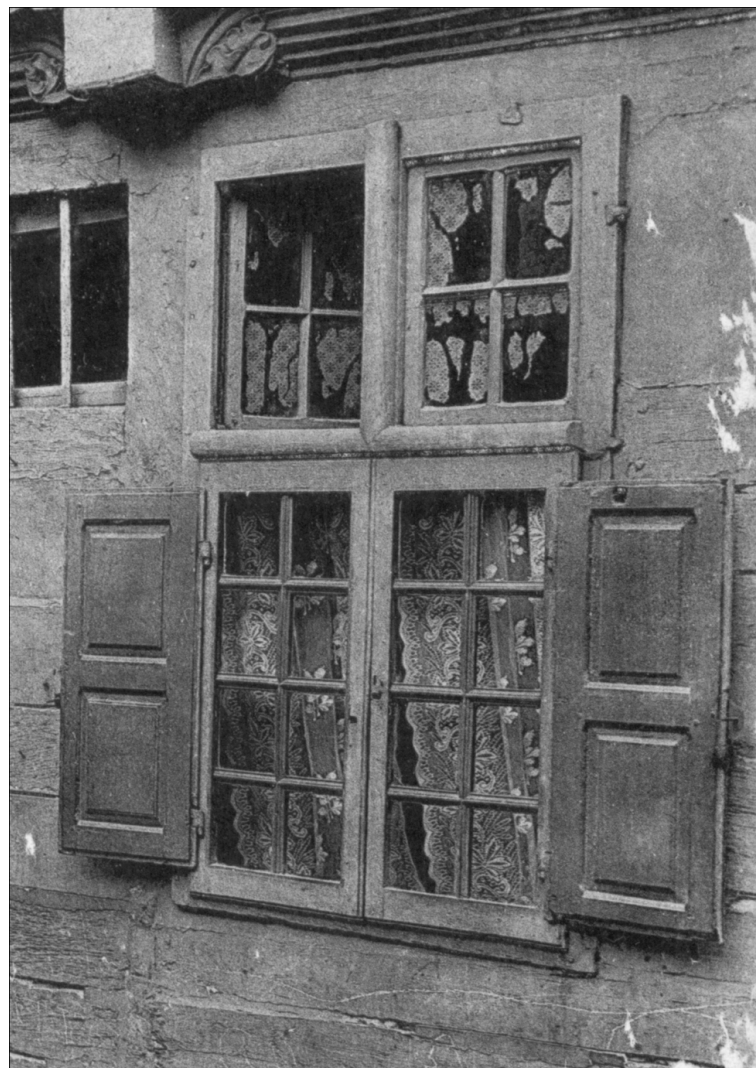


Fig. 37. Contrevents sur vantaux vitrés.
Maison dite de « Du Guesclin, rue Saint-Guillaume à Rennes, à la fin du XIXe s..
Musée de Bretagne (Rennes)
Fig. 38. La même, fin du XIXe s. ou début du suivant.
Carte postale J. Sorel (détail)
Fig. 39. Châssis avec contrevents, en réemploi à Rennes.
Fig. 40. Châssis avec contrevents dans une cour intérieure à Rennes.
Fig. 41. Le même (détail de son système de fermeture).

Les contrevents coulissants

Si une fenêtre en pierre trahit difficilement un emploi haut dans le temps de contrevents classiques, elle peut être à même de témoigner exceptionnellement d'un usage de contrevents plus inattendus. On observe en effet dans la Manche de curieuses fenêtres dotées au niveau de leur appui et de leur linteau de fins bandeaux de pierre. Le manoir de Garnetot à Rauville-la-Place en conserve plusieurs exemples sur une extension datable du dernier quart du XVI^e siècle (fig. 42)⁵². Ces bandeaux sont des coulisses dans lesquelles est creusée une rainure qui varie de 43 à 45 mm de large pour une profondeur de 15 à 17 mm sur les deux exemples relevés. Les rainures sont alignées sur le nu des façades. Leur fond et leurs rives ne montrent pas d'usure particulière. On peut donc penser qu'elles n'ont pas été sollicitées longuement où que le système de coulissage les a épargnées. La longueur des coulisses réparties de part et d'autre des croisées ou sur seulement un côté des demi-croisées montre à l'évidence l'utilisation de contrevents. Au vu du format de ceux-ci, on ne peut guère imaginer qu'ils coulissaient directement dans la rainure, mais peut-être sur des galets de bois ou par l'intermédiaire d'une autre procédé qu'il reste à déterminer. Cette disposition ne concerne que les deux étages du manoir, les fenêtres du rez-de-chaussée en étant dépourvues.



Fig. 42. Manoir de Garnetot à Rauville-la-Place.

On observe la même disposition sur une croisée du petit manoir de la Haule à Picauville (fig. 43), mais aussi en contexte urbain sur la maison dite « du Grand Quartier », demeure d'un artisan teinturier à Valognes dans la seconde moitié du XVI^e siècle. Trois demi-croisées témoignent de cette façon de faire sur cette dernière. La largeur des rainures de leurs coulisses varie de 35 à 38 mm pour une profondeur de 20 à 30 mm, celles-ci étant quelque peu décalées du nu des façades. Là encore, elles ne s'observent qu'aux étages.



Fig. 43. Manoir de la Haule à Picauville.

Deux demi-croisées ouvrent sur la rivière qui coule au pied de cette demeure-atelier. La présence de contrevents en contexte urbain et limitée aux étages amène à penser qu'ils étaient des éléments de confort et qu'ils ne participaient pas à la défense des lieux.

Si étonnants soient-ils, ces contrevents coulissants ne semblent pas avoir été des cas isolés. Une belle miniature d'un manuscrit du début du XVI^e siècle, qui met en scène probablement Jean III de Brosse et Louise de Laval, nous en montre un exemple sur des façades à pan de bois.

Augustin-Charles d'Aviler les mentionne aussi en 1691 dans son *Cours d'Architecture* : « les moindres assemblages de menuiserie sont les volets et contrevents suspendus et à coulisse, les portes collés et emboîtés [...]. Et comme ces ouvrages sont arasez et seulement garnis d'emboîtures, ils ne peuvent recevoir aucun compartiment [panneau décoré] »⁵³. Il ne donne cependant aucune représentation de ces contrevents à coulisse qui puisse nous donner une idée de leur mode de fonctionnement.



Fig. 44. « Histoire d'amour en image »
Musée Condé, Chantilly, MS 388, fol. 8.

⁵² G. Carré et J. Deshayes, « Rauville-la-Place, le manoir de Garnetot. Etude architecturale du logis médiéval et moderne », dans G. Désiré dit Gosset (dir.), *Manche, Châteaux et fortifications du Cotentin*, Congrès Archéologique de France, 2019, p. 271-281.

⁵³ A.-C. d'Aviler, *Cours d'Architecture*, tome 1, Paris, 1691, p. 342.

Malgré sa discrétion, ce système de contrevent a laissé quelques traces. Au XVIII^e siècle, un architecte a réussi l'impossible, c'est-à-dire offrir le confort des persiennes, sans nuire à un dessin de façade très ordonnancé. La réponse est apportée par l'architecte parisien Victor Louis, ou plus vraisemblablement par l'architecte d'exécution bisontin Nicolas Nicole, lesquels réalisent dans les années 1770 l'Hôtel de l'Intendance à Besançon. Sa façade sud montre en effet des fenêtres pourvues de persiennes qui coulissent dans l'épaisseur des murs et ne masquent en rien l'ordre colossal employé par Victor Louis (fig. 45). On ne peut toutefois lui attribuer la paternité de cette idée puisqu'on l'observe sur la guérite du roi de la citadelle de Besançon, édifiée un siècle plus tôt. Ce procédé original, moyennant sans doute des surcoûts importants pour réserver dans les maçonneries les emplacements des persiennes, est encore aujourd'hui fonctionnel et les a sauvegardées.



Fig. 45. Ancien Hôtel de l'Intendance de Besançon (préfecture)

Conclusion

Les sources écrites et quelques trop rares vestiges montrent une utilisation des contrevents bien antérieure aux dires des uns et des autres. Pleins ou ajourés, suspendus ou coulissants, brisés ou non, ils participaient à la défense ou au confort du lieu. Ils nous ont probablement toujours accompagné sous leur forme la plus simple pour clore nos ouvertures, bien avant l'utilisation de matières translucides, qu'ils ouvrent vers l'intérieur ou l'extérieur.

Si le XVIII^e siècle témoigne principalement du maintien des dispositions classiques, on y voit aussi des innovations sur les systèmes de fermeture, notamment par l'introduction des espagnolettes, voire des questionnements sur le matériau lui-même. Un procès-verbal de l'Académie royale d'architecture consigne ainsi en 1757 un projet de « *jalousie ou persienne construite en fer par le Sr Labadie, maître serrurier à Paris* »⁵⁴. En plus de sa matière jugée « *préférable à celles qui ont été faites jusqu'à présent en bois, ayant plus de solidité et de durée et n'étant pas sujet à se tourmenter et à la pourriture* », elle possédait « *des mouvemens ou plus tost un pignon pour faire agir une crémaillère qui fait mouvoir des tablettes ou feuilles de jalousies renfermées entre les dits vantaux* ». Dans la même décennie, « *Le sieur Bourin Maître serrurier à Paris* » fait également la publicité pour son invention d'une jalousie en fer qui « *supplée aux guichets et aux contrevents* »⁵⁵.



Fig. 46. Une rue de Bar-le-Duc en 2024

« *des mouvemens ou plus tost un pignon pour faire agir une crémaillère qui fait mouvoir des tablettes ou feuilles de jalousies renfermées entre les dits vantaux* ». Dans la même décennie, « *Le sieur Bourin Maître serrurier à Paris* » fait également la publicité pour son invention d'une jalousie en fer qui « *supplée aux guichets et aux contrevents* »⁵⁵.

Mais ces recherches et ces évolutions appartiennent plutôt au siècle suivant et à l'industrialisation des procédés de fabrication qui permet de produire en série des contrevents classiques et surtout des contrevents brisés dotés de quincailleries spécifiques pour en réduire l'encombrement, en attendant de les réaliser entièrement en métal. On voit aussi apparaître les premiers volets roulants qui les concurrencent et présentent l'avantage de pouvoir être commandés depuis l'intérieur. Si les contrevents savent encore s'adapter au XX^e siècle et à des modes de vie bien différents, ils accusent toutefois un net recul par rapport aux autres formes d'occultation. Déposés sur nos monuments historiques au nom d'une pseudo-vérité elle aussi historique (fig. 2 et 14), déposés par tout un chacun au profit de volets roulants en PVC, fades et encombrants, au nom d'un modernisme irréfléchi, ils disparaissent peu à peu. Le siècle qui s'ouvre ne leur semble guère plus favorable. Appréciés par certains, décriés par d'autres, abandonnés surtout, ils témoignent pourtant de nos manières d'habiter des temps qui ne sont pas si lointains... Alors, avant de les déposer, regardons-les, reconnaissons leur histoire et accordons leur une chance de nous accompagner encore longtemps. Si on ne les remarque plus, ils participent néanmoins plus que d'autres à l'attrait de nos villes anciennes (fig. 46).

54 H. Lemonnier, *Procès-verbaux de l'Académie royale d'architecture (1671-1793)*, T. VI (1744-1758), Paris, 1920, p. 307-308.

55 « *Annonces, affiches, et avis divers* », Paris, n°2 du 10 janvier 1753, p. 5.